

BULLETIN JOLY

ENTREPRISES

EN DIFFICULTÉ

ACTUALITÉ DU DROIT DES ENTREPRISES EN DIFFICULTÉ

À LA UNE

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Droits propres et dessaisissement, des précisions
sur l'exception et le principe → PAGE 21

Corinne SAINT-ALARY-HOUIN

RÈGLEMENT EUROPÉEN ET AUTRES SOURCES

En matière de compétence internationale,
oubliez la confusion des patrimoines ! → PAGE 42

Eugénie FABRIÈS-LECEA

DOCTRINE

Le point sur les principaux recours dans le cadre
du mandat *ad hoc* et de la conciliation → PAGE 47

Pierre CAGNOLI

Directrice scientifique**Marie-Hélène MONSÉRIÉ-BON,**

professeur à l'université Paris-Panthéon-Assas

Fondatrice**Françoise PÉROCHON,**

professeure à la faculté de droit de Montpellier

Comité scientifique**Hélène BOURBOULOUX,**

administratrice judiciaire, SELARL FHB

Reinhard DAMMANN,

avocat associé, Clifford Chance

Christophe DELATTRE,

substitut général, Cour d'appel de Douai

Laurence Caroline HENRY,agrégée des universités
avocat général en service extraordinaire à la Cour de cassation**Pierre-Michel LE CORRE,**

professeur à l'université de Nice-Sophia Antipolis

François-Xavier LUCAS,

professeur à l'école de droit de la Sorbonne (université de Paris I)

Francine MACORIG-VENIER

professeure à l'université Toulouse 1-Capitole

Françoise PÉROCHON,

professeure à la faculté de droit de Montpellier

Pascal RUBELLIN,

maître de conférences à l'université de Poitiers

Corinne SAINT-ALARY-HOUIN,

professeure à l'université Toulouse 1-Capitole

Marc SÉNÉCHAL,professeur associé à l'université Panthéon-Sorbonne (Paris 1)
mandataire judiciaire, SCP BTSG²**Comité de lecture****Laurence-Caroline HENRY****Pierre-Michel LE CORRE****Françoise PÉROCHON****Corinne SAINT-ALARY-HOUIN**

Le Bulletin Joly Entreprises en difficulté peut désormais être cité de la façon suivante : BJE nov. 2021, n° BJE200i6.

Le numéro de type BJE200i6 est un numéro d'identifiant unique permettant de retrouver directement l'article via un moteur de recherche ou sur www.labase-lextenso.fr

Revue éditée par Lextenso

1, Parvis de La Défense – 92044 Paris – La Défense (CEDEX)

Directrice générale, Directrice de la publication Emmanuelle FILIBERTI**Rédactrice en chef** Valérie BOCCARA (valerie.boccaraf@lextenso.fr)

Dépôt légal : à parution • N° CPPAP : 1025 T 91082 • ISSN 2115-2578

Imprimé par Chirat • 744, rue de Sainte-Colombe - 42540 Saint-Just-la-Pendue
sur des papiers produits en France et en Allemagne ;100% de fibres recyclées ; impact gaz à effet de serre pour un exemplaire : 1 610 g éq. CO₂Abonnement : Tél. 01 40 93 40 40 • abonnements@lextenso.fr

Abonnement papier + version feuiltable numérique France 2024 : 505,40 € TTC -

Abonnement étranger 2024 : 544,50 €

Abonnement feuiltable numérique France : 333,56 € TTC - Abonnement étranger : 326,70 €

Prix au numéro France : 88,83 € TTC - Prix au numéro étranger : 95,70 €

Toute reproduction, même partielle, est interdite, sauf exceptions prévues par la loi



SOMMAIRE

ÉCLAIRAGE

- BJE201g7 • **Présentation du droit japonais des sûretés réelles classiques dans les procédures collectives** 4
Comparaison droit français – droit japonais
Akito UNO

OUVERTURE ET EXTENSION DES PROCÉDURES COLLECTIVES

- BJE201f9 • **L'effet d'une mesure de radiation du rôle sur le passif exigible** 12
Véronique MARTINEAU-BOURGNAUD – Cass. com., 13 sept. 2023, n° 22-10211, F-D
- BJE201f5 • **L'absence de justification de la contrepartie de l'opération inscrite en compte courant d'associé autorise la caractérisation de l'anormalité des relations financières** 15
Adrien BÉZERT – Cass. com., 13 sept. 2023, n° 21-21693, F-D

SAUVEGARDE ET REDRESSEMENT JUDICIAIRE

- BJE201f4 • **Lorsque la résolution d'un plan de redressement résiste à la liquidation !** 18
Hélène POUJADE – Cass. com., 14 juin 2023, n° 21-21540, F-D

LIQUIDATION JUDICIAIRE

- BJE201f7 • **Droits propres et dessaisissement, des précisions sur l'exception et le principe** 21
Corinne SAINT-ALARY-HOUIN – Cass. com., 14 juin 2023, n° 21-24143, F-B

CRÉANCIERS ET PROPRIÉTAIRES

- BJE201g3 • **Location de véhicules : l'efficacité de la clause résolutoire acquise antérieurement au redressement judiciaire** 25
Sandrine TISSEYRE – Cass. com., 13 sept. 2023, n° 22-12047, F-B
- BJE201g0 • **Dénaturation d'une clause d'indemnisation forfaitaire visant précisément la décision de non-continuation d'un contrat en cours** 27
Karl LAFAURIE – Cass. com., 5 juill. 2023, n° 22-12192, F-D
- BJE201f8 • **Une demande de justificatifs ne vaut pas lettre de contestation de la créance** 30
Gérard JAZOTTES – Cass. com., 13 sept. 2023, n° 22-15296, F-B
- BJE201g5 • **L'irrégularité de la créance postérieure empêche sa déclaration et son admission au passif** 32
Francine MACORIG-VENIER – Cass. com., 13 sept. 2023, n° 22-13701, F-D
- BJE201g6 • **Sûreté réelle consentie en garantie de la dette d'autrui et redressement judiciaire d'une SCI : une décision entre présent et avenir** 34
Laurence Caroline HENRY – Cass. com., 4 oct. 2023, n° 21-25009, F-D

PÉRIODE SUSPECTE, RESPONSABILITÉS ET SANCTIONS

- BJE201f6 • **Responsabilité du liquidateur judiciaire en cas de détournement de fonds par l'avocat qui le représentait à l'instance** 38
David LEMBERG-GUEZ – Cass. com., 13 sept. 2023, n° 22-10522, F-D

RÈGLEMENT EUROPÉEN ET AUTRES SOURCES

- BJE201g4 • **En matière de compétence internationale, oubliez la confusion des patrimoines !** 42
Eugénie FABRIÈS-LECEA – Cass. com., 13 sept. 2023, n° 22-12855, F-B

DOCTRINE

- BJE201g8 • **Le point sur les principaux recours dans le cadre du mandat *ad hoc* et de la conciliation** 47
Pierre CAGNOLI